



Michel Brahier, Maire

LA MAÎTRISE DES COÛTS COMMUNAUX

L'édito du maire

La gestion communale requiert un savoir et un savoir-faire appropriés, tant la complexité des problèmes à résoudre dans un contexte de rareté de ressources oblige à l'efficacité et à l'efficience.

Les autorités locales doivent faire face aujourd'hui à des contraintes nouvelles et sont amenées à se justifier de façon accrue devant les opinions publiques, qu'il s'agisse de qualité, d'équité, de transparence des coûts, voire d'efficacité à l'égard des objectifs fixés. Notre commune n'échappe pas à cette obligation de légitimer son action par une démonstration de l'efficacité des services publics. Les exigences des usagers consommateurs sont de plus en plus fortes et résultent essentiellement d'une modification continue des comportements humains. Les citoyens se voient dans le rôle de client, et, de ce fait, le service doit être exécuté selon leurs attentes. Cette mutation s'est accélérée avec la crise financière et le rôle du citoyen ayant une relation tant politique qu'économique avec l'organisation publique a fait face à celui d'un client bénéficiaire des services publics.

En tant que responsables politiques, nous sommes également confrontés à une autre difficulté qui consiste à maîtriser nos finances, tout en étant capables à la fois de fournir des services, construire des infrastructures et acquérir des équipements, faire des aménagements. A l'instar du programme OPTIMA cantonal qui doit permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre financière, le Conseil communal a procédé de la même manière en identifiant différents domaines susceptibles d'infléchir l'orientation de certaines mesures à incidences financières. Cette compilation de données nous servira également de guide pour proposer, au besoin, des modifications au travers de divers postes budgétaires.

La maîtrise de nos coûts est un enjeu pour notre commune afin de renforcer notre attractivité par la concrétisation de projets structurants. Ensemble, soyons responsables pour que nous remplissions notre mission pour Val Terbi.

Sommaire :

- ◆ **Projet de rénovation de la halle de gymnastique de Montsevelier**
- ◆ **Echos du Conseil général**
- ◆ **Circulation à la rue de la Frimesse à Vicques**
- ◆ **Le Syndicat des eaux du Val Terbi**
- ◆ **Programme de Revival**
- ◆ **Agenda des activités sportives et culturelles**
- ◆ **Elagage des haies le long des routes communales**
- ◆ **A l'Etat civil**
- ◆ **Calendrier de l'Avent**
- ◆ **Mutations dans le personnel communal**
- ◆ **Règlement de police locale**
- ◆ **Carte Avantages Jeunes**
- ◆ **Bourses communales**

Michel Brahier

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE POLICE LOCALE

Le nouveau règlement de police locale, adopté par le Conseil général ce printemps, est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ses dispositions ont pour but d'assurer l'ordre et la sûreté générale, de veiller à la sécurité et à la tranquillité des habitants, de veiller au respect de la propreté publique et privée.

Nous vous en livrons ci-après quelques extraits :

- Les alentours des propriétés et des bâtiments doivent être maintenus en ordre. Tout dépôt non usuel de vieilles voitures, de machines ou autre est interdit.
- L'incinération en plein air des déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins n'est autorisée que dans la mesure où la fumée, les odeurs ou autres émissions n'incommodent pas les voisins et qu'il n'y a pas de danger d'incendie.
- L'épandage de purin, fumier et lisier est journallement interdit entre 12 et 13 heures. En outre, il est interdit d'épandre du purin dans un rayon de 50 mètres de distance de toute habitation, à moins d'être équipé d'un épandeur à tuyaux souples.
- Entre 12 et 13 heures, tous les travaux bruyants sont interdits dans les zones habitées.
- L'utilisation de tondeuses, motoculteurs, tronçonneuse ou de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés. L'utilisation est autorisée du lundi au vendredi de 7 heures à 12 heures et de 13 heures à 20 heures; le samedi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 18 heures.

ÉCHOS DU CONSEIL GENERAL

Lors de sa dernière séance, le Conseil général a

- Faisant suite à l'acceptation de l'Assemblée bourgeoise, décidé et voté l'acquisition d'une parcelle de forêt, située au lieu-dit « Sous Rosé » pour la somme de Fr. 46'000.-;
- Approuvé les comptes de fonctionnement de l'exercice 2013 qui bouclent sur un excédent de charges de 253'396.- après régularisation de l'actif par d'importants amortissements comptables;
- Accepté la demande de prolongation du délai à la réponse du postulat de Monsieur Jean-Luc Charmillot, intitulé « Eclairage public de nos villages »
- Accepté la résolution de Monsieur Xavier Dobler, intitulée « Amélioration des mesures de pédagogie spécialisée dans l'enseignement scolaire ».

Au programme :

- Prochaines séances : mardis 23 septembre et 19 décembre;
- Approbation des cahiers des charges des commissions communales;
- Approbation d'un crédit d'étude de Fr. 280'000.- pour le projet de réaménagement des berges de la Scheulte;
- Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel;
- Délibérations et approbation du budget 2015.



HALLE DE GYMNASTIQUE DE MONTSEVELIER - INFORMATIONS

Le Conseil communal devra prochainement se prononcer sur le projet de reconstruction de la halle de sport de Montsevelier.

L'exécutif est bien conscient des attentes diverses des habitants de notre commune. Celles des citoyens de Montsevelier qui se sont prononcés en automne 2012 sont connues et leur désir est grand de voir les travaux commencer. Les attentes des autres habitants de notre commune pour qui fusion veut aussi dire éviter les doublons, optimisation de l'occupation des sites existants tant sur le plan sportif que culturel, nous sont aussi parvenus.

Parvenir à faire coïncider ces positions antagonistes et au vu des capacités financières et leurs perspectives, notamment en matière d'investissements, une dépense de Fr. 3'325'000.- pour la construction d'une halle de gymnastique n'est pas une sinécure et pèsera lourd sur les comptes de la commune.

Le taux de subventionnement avancé par le canton est passé de 44% en 2012 à 38% en 2014, ce qui fait tout de même, sur une somme subventionnable maximum de Fr. 2'443'780.-, une différence de Fr. 200'000.-

Sur le plan éducatif et sportif personne ne conteste que la situation actuelle est inacceptable et doit être changée.

La pierre d'achoppement se trouve sur les montants non-subventionnés. Ces sommes, si elles seront certainement diminuées par des dons, demeureront tout de même la faiblesse du projet actuel.



Si le projet actuel ou légèrement modifié devait être validé par l'exécutif, il ferait l'objet d'une nouvelle demande de subventions laquelle a été invalidée par le canton en 2012.

Dans le cas d'une refonte du projet sa nouvelle mouture fera l'objet d'une votation populaire. C'est pourquoi j'en appelle aux élus de Montsevelier, tant du législatif que de l'exécutif, de faire prendre conscience aux acteurs sportifs, culturels et social des enjeux d'une réflexion sur la prise en charge par les sociétés concernées de ces équipements qui ne seront pas pris en compte pour le subventionnement.

Le Conseil communal a décidé de constituer un groupe de travail formé de membres du Conseil communal, de ceux de la commission spéciale de construction ainsi que de membres de la commission des finances. La tâche qui lui est dévolue sera de se pencher sur le projet de reconstruction de cette halle de sport, de la pertinence de son volet culturel, et des moyens de le financer.

Pour ma part, en tant que conseiller communal dont le dicastère n'est pas concerné et en tant que vice maire, j'ai accepté la délicate responsabilité de le présider. Le rapport, nourri des réflexions de ce groupe de travail, permettra aux conseillers communaux de prendre connaissance des prises de position, des pistes envisageables et des possibilités de finaliser ce projet.

Yvan Burri, conseiller communal

FENÊTRES DE L'AVENT

Depuis plusieurs années, des calendriers de l'Avent « géants » sont organisés dans nos localités. Chaque soir de décembre, dès la tombée de la nuit, une fenêtre s'illumine et un accueil est proposé par la famille qui a décoré une fenêtre à toute personne désireuse de passer un agréable moment.

Au vu de la diminution progressive des inscriptions, il a été renoncé à proposer cette animation systématiquement tous les ans. Ainsi, il n'y aura pas d'édition 2014 à Vicques. Ces moments de rencontre, de convivialité et d'amitié auront néanmoins lieu en 2015 dans les localités de Vicques et Montsevelier. Les habitants de Vermes, quant à eux, proposeront cette animation en 2014.

Fenêtres de l'Avent à Vermes



Les personnes désirant réaliser une fenêtre de l'Avent s'inscriront auprès de Madame Michaela Ryser dès le 1^{er} novembre 2014
Tél. : 032 438 81 42

SYNDICAT DES EAUX DU VAL TERBI

Chers habitants du Val Terbi,

Le Syndicat des Eaux du Val Terbi est né en été 2011 du désir des communes de Merveiler, Montsevelier, Courchapoix, Corban et Vicques de se mettre ensemble pour répondre aux défis futurs et aux investissements à consentir en matière de distribution d'eau potable.



Une équipe de trois fontainiers et une secrétaire travaillent aux opérations nécessaires à son fonctionnement journalier tant pour une eau de qualité que pour la défense incendie.

Un comité de cinq membres choisi parmi les élus communaux a la charge de sa conduite administrative et d'œuvrer pour l'organisation d'un projet de mise en commun des ressources en eau, de modernisation du traitement, du stockage et de la distribution de cette denrée vitale selon les directives en vigueur.

L'appui des autorités cantonales et fédérales ainsi que de diverses fondations a été demandé.

Un projet d'envergure a été rendu en décembre dernier et présente les ouvrages nécessaires qui seront entrepris :

- * nouvelle station de traitement à la combe des Aas;
- * nouveau centre névralgique au réservoir de la Doux, tout automatisé;
- * rénovation/remplacement d'éléments au réservoir de Montsevelier et aux stations de pompage de Courchapoix et Vicques;
- * nouvelle conduite de distribution d'Est en Ouest du Val Terbi;
- * projet d'alimentation en eau des fermes hors villages;
- * raccordement en eau de secours.

Les dernières démarches d'établissement des plans sont en cours et les travaux devraient débuter en 2015.

Le SEVT www.sevt.net met tout en œuvre pour assurer votre confort au quotidien et celui des générations à venir, afin qu'une eau de qualité vous soit servie, chez vous !

Yvan Burri, conseiller communal et président du SEVT

REVIVAL

| Mercredi | But de la course | Repas | Départ | Chef de course | Téléphone 032/ |
|-------------|------------------|-------|--------|-------------------|-------------------|
| 29 octobre | Soyhières | | 13h30 | Schüll Serge | 435 63 34 |
| 12 novembre | Liesberg | | 13h30 | Charmillot Claude | 435 66 18 |
| 26 novembre | Corban | | 13h30 | Hug Chantal | 438 81 17 |
| 10 décembre | Vicques | | 13h30 | Saucy Martin | 435 68 32 |

- ⇒ Rendez-vous devant le centre communal de Vicques, avec voiture si possible.
- ⇒ Le programme REVIVAL est ouvert à tous ; rythme tranquille ; temps de marche : 2h.30 à 3h.00 l'après-midi et de 4h.00 à 5h.00 pour une journée.
- ⇒ Les courses ont lieu par n'importe quel temps! Les chefs de course répondent volontiers à vos questions.
- ⇒ Même lorsqu'il est prévu de manger au restaurant, il est toujours loisible de prendre un pique-nique.

**Programme des activités
sportives et culturelles**

CCV =

Centre communal à Vicques

Septembre 2014

20 septembre
26 septembre
26 et 27 septembre

JVO - « En pleine crise » : comédie avec Pierre Aucaigne - CCV
Concert classique/opéra H.M.S Pinafore de Gilbert & Sullivan, Operraschung, CCV
Concerts de la Chanson de Montsevelier - Halle de gymnastique Montsevelier

Octobre 2014

1er octobre
2 octobre
4 octobre
20 octobre
26 octobre
30 octobre

Troc du Val Terbi - CCV
Roadmovies - cinéma itinérant - CCV
Soirée dansante par la Vicaclique - CCV
Fête de l'automne, halle de gymnastique de Vermes
Spectacle de Chevallier & Laspalès - CCV
Viciculturelle - Chants russes - CCV

Novembre 2014

14 et 15 novembre
21 et 22 novembre
28-29 et 30 novembre

Concerts du Groupe Harlem
JVO - « L'Emmerdeur » : Spectacle du Boulevard Romand - CCV
La Fauvette - Bourse aux oiseaux - CCV

Décembre 2014

01 décembre
06 décembre
13 décembre

Les Samaritains - don du sang - CCV
Téléthon
Concert de l'Ensemble de Cuivres Concordia, CCV



Dimanche 16 novembre 2014

Fête de l'automne

à la halle de gymnastique de Vermes

Dès 11h Le clown **Martino** animera l'apéro pour petits et grands

Dès 12h Choucroute de la Saint Martin

Dès 13h30 Animation musicale par le clown **Martino**

- Porte ouverte et exposition de photos anciennes de Vermes à **LA LETTR'É**.
- Concours du " Fer à cheval ", prix fabuleux.
- Concours du plus beau dessert de Saint Martin.

Nous vous attendons tous, petits et grands, pour partager ces moments de convivialité.

Comité des " Fêtes des saisons " 2829 Vermes

LA CRÈCHE-GARDERIE DU VAL-TERBI A 15 ANS !



Lina Koller, 4 ans

La Crèche-Garderie du ValTerbi met à disposition de la population 39 places de garde. Les enfants de 4 mois à 10 ans sont accueillis sur deux sites :

Croqu'Lune accueille les enfants d'âge préscolaire dans une ancienne villa avec jardin.

Vicqu'à Croqu' accueille les enfants d'âge scolaire dans un appartement situé près des Ecoles primaires. Un jardin, est à disposition des enfants.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi

Croqu'Lune : 6h45 à 19h00 - **Vicqu'à Croqu'** : 7h00 à 18h00

Crèche-Garderie du Val-Terbi – Case postale 71 – 2824 Vicques - 032 435 11 66 – crechevicques@bluewin.ch

DU CHANGEMENT DANS LE PERSONNEL COMMUNAL

Suite au départ d'Olivier Rebetez, désireux de réorienter sa carrière professionnelle, le Conseil communal a nommé dernièrement Monsieur Quentin Monin, titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'agent d'exploitation, en qualité d'employé polyvalent pour la conciergerie et la voirie. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Madame Jacqueline Koller, employée administrative a également choisi de quitter son emploi à la caisse communale pour relever un nouveau défi. Nous la remercions pour l'excellent travail réalisé et lui souhaitons plein succès pour son avenir professionnel. Son remplacement sera assuré à l'interne par le personnel en place.

La Commune a encore accueilli Monsieur Tobias Flury de Movelier qui a débuté son apprentissage d'agent d'exploitation le 15 août dernier.

ELAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES ET BUISSONS LE LONG DES ROUTES PUBLIQUES

Conformément aux dispositions de la loi sur la construction et l'entretien des routes, les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace réservé au trafic (**gabarit** d'espace libre).

Ce gabarit d'espace libre doit dépasser de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des

trottoirs et des pistes cyclables. Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des croisements et débouchés seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm.

Les propriétaires bordiers des routes publiques sont invités à tailler leurs arbres, buissons et haies vives jusqu'au 30 octobre 2014 conformément aux présentes prescriptions.

A L'ÉTAT CIVIL

Félicitations aux heureux mariés

Vicques 14.08.2014 Dominé Olivier et Chappuis Emilie

Carnet rose

Vicques

Maillard Keiyla, née le **14.07.2014**, fille de Maillard Laure

Marquis Alyssa, née le **15.07.2014**, fille de Marquis Dejan et Marilynne

Düscher Juliane, née le **29.07.2014**, fille de Düscher Hervé et Dominique

Dominé Ethan, né le **07.08.2014**, fils de Trachsel Julien et Dominé Angélique

Binishi Ilyane, né le **22.08.2014**, fils de Binishi Muharrem et Boubila Binishi Zohra

Basset Naomie, née le **31.08.2014**, fille de Basset Nicolas et Cristèle.

Vermes

Hohermuth Alex, né le **07.08.2014**, fils de Hohermuth Marcel et Viviane

Bienvenue à ces magnifiques bébés et sincères félicitations aux heureux parents !

Ils nous ont quittés

| | | |
|--------------|------------|----------------|
| Vermes | 08.08.2014 | Kohler Francis |
| Montsevelier | 23.08.2014 | Grolimund Emma |



CIRCULATION À LA RUE DE LA FRIMESSE À VICQUES

Au printemps 2013, le Conseil communal accusait réception d'une pétition signée par plusieurs riverains du secteur « La Frimesse », soulevant la problématique de la sécurité et du trafic dans cette rue. Cette demande a été traitée par l'exécutif communal en étroite collaboration avec la commission communale des travaux publics.

Il est vrai qu'avec le développement du village ces dernières années, essentiellement au Nord, le flux circulatoire s'est considérablement axé sur la rue de la Frimesse. Afin de remédier à la problématique soulevée, les autorités communales ont opté pour la mise en place d'un système de modération du trafic de type « rétrécissement de la chaussée » afin de provoquer une gêne entre véhicules, obligeant les automobilistes à réduire leur vitesse. Différentes mesures seront mises en œuvre prochainement par le personnel de la voirie.

Celles-ci resteront toutefois transitoires, attendu que le projet de réaménagement des berges de la Scheulte au débouché de la piste cyclable, actuellement à l'étude, nécessitera très vraisemblablement une réadaptation, à terme, de l'espace trafic dans ce secteur.

Vermes

Exposition de photos anciennes à *LA LETTR'Í*



Du dimanche 16 novembre
au dimanche 23 novembre
ouverture :
samedi - dimanche 11h – 19h
lundi – vendredi 17h – 19h

Comité des « Fête des saisons » 2829 Vermes

La Commune offre à louer, à Vermes, Condemennes 35 C, 1er étage :

Appartement de 4 pièces, 65 m², comprenant cuisine, salle de bains, 4 chambres, jardin, garage.

Disponible de suite

Renseignements et contact : secrétariat communal, 032/436 15 40

PERMIS DE CONSTRUIRE - CE QU'IL FAUT SAVOIR

Un permis de construire est nécessaire pour toute construction, démolition, installation et mesure projetée sur ou au-dessous de la surface du sol.

Un petit permis est accordé par l'autorité communale en cas de construction ou d'agrandissements de bâtiments et d'installations lorsque les frais de construction ne dépassent pas 100'000.-.

Cas exigeant un permis

La construction et l'agrandissement de bâtiments et parties de bâtiments ou d'autres installations telles que :

- Citernes, cheminées d'intérieur, antennes diverses.
- Clôtures fixes à la limite, palissades, murs, rampes;
- Parties saillantes de bâtiments, serres.
- Installations d'épuration, puits perdus.

- Equipement privé (route, accès, places de stationnement)
- Transformation de l'aspect extérieur, modification de façades et de toitures, de couleurs, de matériaux.
- Ouverture de portes fenêtres, velux, etc.
- Changement d'affectation, rénovation, transformation intérieure de constructions
- Piscine, jacuzzi

Le secrétariat communal vous renseignera volontiers en cas de doute.

L'exécution de projets exigeant un permis ne peut être entreprise qu'au moment où ils ont fait l'objet d'un permis de construire entré en force.

Le Conseil communal exerce la surveillance en matière de constructions. Les infractions commises contre les dispositions réglementaires sont passibles d'amende.

LA NOUVELLE CARTE AVANTAGES JEUNES EST EN VENTE



La carte Avantages Jeunes propose aux moins de 30 ans des réductions permanentes pour de nombreuses activités culturelles et de loisirs ou dans des commerces, en plus de coupons de réduction utilisables une seule fois.

Valable chaque année du 1er septembre au 31 août, la carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, le sport, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes dans le Jura et dans le Jura bernois et aussi en Franche-Comté. Et elle ne coûte que CHF 10.-.

Intéressé-e par le pack Avantages Jeunes ? Pour en bénéficier, merci de vous adresser au secrétariat communal à Vicques, muni-e d'une photographie passeport et d'un document d'identité.

Ouverture de la déchèterie Tritout

| | |
|----------------|---------------|
| Mercredi | 09:00 - 11:00 |
| | 14:00 - 18:00 |
| Vendredi | 14:00 - 17:00 |
| Samedi (été) | 09:00 - 12:00 |
| | 13:00 - 16:00 |
| Samedi (hiver) | 10:00 - 12:00 |
| | 13:00 - 15:00 |

L'horaire d'hiver entre en vigueur dès le 1er samedi qui suit le changement d'horaire en Suisse.

BOURSES COMMUNALES

Chaque apprenti ou étudiant a droit à une bourse communale forfaitaire de Fr. 200.- par année de formation, selon les dispositions du règlement communal.

Les subsides ne sont octroyés que sur demande. La formule de demande dûment complétée doit être retournée au secrétariat communal, accompagnée des attestations requises, dans un délai de 6 semaines après le début de l'apprentissage ou des études, mais au plus tard le 31 octobre. La demande de bourse doit être renouvelée chaque année. La formule de demande de bourse est disponible dans les trois secrétariats communaux ainsi que sur le site internet www.val-terbi.ch.

LA ROUTE DES DECHETS

Nous débutons ici un petit tour d'horizon des différents déchets récoltés à la déchèterie.

Plastique

Les usagers du Tritout ont la possibilité d'éliminer les matières plastiques via le Tritout.



Les matières récoltées sont compactées à l'aide d'une presse puis pris en charge par une entreprise argovienne qui se charge de leur élimination.



Ce qu'il faut savoir

Lors de l'ouverture du Tritout, la Commune était rétribuée à raison de Fr. 100.- par tonne de plastique récoltée car la matière était réutilisée comme combustible. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et la Commune paie env. Fr. 180.- la tonne pour son élimination.

En 2013, les frais d'élimination du plastique se sont élevés à Fr. 8'300.- pour 46 tonnes récoltées. Au vu de ces constatations et de l'évolution de la législation en la matière, le Conseil communal a engagé une réflexion d'ordre général sur l'élimination des déchets dans son ensemble.